



COMMUNE D'ANDRES

Procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 10 janvier 2024

L'an deux mil vingt- quatre, le 10 janvier à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'ANDRES s'est réuni à la Mairie d'ANDRES, sous la présidence de Monsieur Allan TURPIN, Maire, suite à la convocation en date du 03 janvier 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : BLANQUART Frédéric, BRIEZ Patrick, CADET Olivier, CANELLE Guy, DUNE Nathalie, FONTAINE Joël, GLORIAN Christiane, LAPORTE Christian, LEBAS Cédric, MATRINGHEN Myriam, MOUCHON Claudine, RÉNIER Antoine, RÉNIER Stéphane, REYNOUDT Marie, TURPIN Allan, VALENTIN Anthony, VANHAECKE Mathilde. (17/19)

Absent(s) avec transfert de pouvoir : HÉNAULT Ludivine (pouvoir à TURPIN Allan), QUENETTE Palmire (pouvoir à MOUCHON Claudine). (02/19)

Absent(s) sans transfert de pouvoir : (00/19)

Secrétaire de séance : DUNE Nathalie

Auxiliaire du secrétaire de séance : GUÉGAN Dorothee

Intervenant extérieur : LOVERGNE Bruno (architecte)

Ordre du jour :

- 1) Autorisation d'engager, de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 (délibération)
- 2) Droit de préemption concernant la boulangerie communale
- 3) Présentation et attribution des marchés dans le cadre des travaux de rénovation de la salle des fêtes (délibérations)
- 4) Communiqué du Maire
- 5) Questions diverses

Préambule

18H35 : arrivée de Monsieur Bruno LOVERGNE, architecte pour le projet de la salle des fêtes.

Monsieur Le Maire débute la séance en dressant un point sur les inondations. Il rappelle que tous les Élus ont été destinataires des courriers envoyés aux différentes institutions mais aussi du courrier de réponse de L'Institution Intercommunale des Wateringues (IIW) incluant la plaquette des investissements.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des remarques sur le sujet.

Monsieur Guy CANELLE dit ne pas encore l'avoir lu en entier.

Madame Christiane GLORIAN répond avoir lu le courrier mais pas le rapport.

Monsieur Olivier CADET précise avoir été destinataire d'un autre courrier suite à la réunion de la veille et il dit avoir constaté que tous les investissements sont sur Dunkerque et qu'il n'y a rien pour le Calais mis à part une grille de protection au niveau des Pierrettes.

Monsieur Stéphane RÉNIER souligne que les investissements se font où ce n'est pas nécessaire.

Monsieur Le Maire répond que ces investissements sont nécessaires aussi bien pour le bassin du Calais et le bassin du Dunkerquois. Il explique que si on fait une lecture en diagonale du courrier, on comprend qu'ils sont conscients que la station de pompage des Pierrettes est obsolète, qu'elle n'est plus suffisante, et qu'ils vont faire au mieux pour arranger la situation dans les années à venir.

Il ajoute que par contre, si on croise ces informations avec celles d'hier, suite à la venue du Premier Ministre, on s'aperçoit que le Calais sera un tant soit peu en retard dans les projections de travaux par rapport au bassin du Dunkerquois.

Madame Christiane GLORIAN précise que géographiquement le bassin du Dunkerquois est plus grand que celui du Calais et que sur notre secteur, c'est surtout l'axe de la Rivière-neuve. Elle ajoute que pour nous, il s'agit essentiellement de problèmes de ruissellements.

Monsieur Le Maire répond que oui et non car concernant l'IIW, il y a une grande partie sur le Calais puisqu'il y a tous les exutoires (canal de Marck, canal de Calais, station des Pierrettes).

Monsieur Le Maire ajoute que les canaux sont la propriété de VNF (Voies Navigables de France) qui en ont l'entretien. Et dès lors, où ils souhaitent faire baisser le niveau dans un canal, ils donnent l'ordre à l'IIW pour qu'elle ouvre les écluses ou actionne les pompes

Monsieur Le Maire souligne qu'aujourd'hui, comme il y a beaucoup de responsables, tout le monde est responsable mais personne n'est responsable.

Madame Christiane GLORIAN pense que c'est peut-être la coordination qui est à revoir. Monsieur Le Maire lui répond qu'il n'y a pas que cela ; c'est aussi que les institutions veulent bien agir mais qu'elles n'ont pas d'argent pour le faire. Madame Christiane GLORIAN acquiesce.

Monsieur Le Maire informe qu'au niveau de la Rivière-neuve, puisque tout le monde se plaignait et se plaint toujours de son niveau, il y a une convention qui a été signée en 2012 entre l'IIW, la 4^{ème} et la 5^{ème} section des Wateringues et le sage de l'Aa, sous couvert de la Préfecture, qui détermine des cotes d'alerte d'été et des cotes d'alerte d'hiver. Il faut savoir que la cote d'alerte d'hiver est le niveau qui est constaté régulièrement en hiver, c'est-à-dire qu'ils n'iront pas plus bas.

Monsieur Le Maire ajoute que juste avant les crues des mois de novembre et décembre 2023, il avait sollicité à plusieurs reprises l'abaissement du niveau de la Rivière-neuve. Sollicitations qui restaient sans réponse ou auxquelles on répondait que ce n'était techniquement pas possible, et on concluait par la phrase « on ne peut pas car on respecte la convention ».

Monsieur Guy CANELLE demande si justement hier après-midi il n'y avait pas une réunion pour dénoncer cette convention.

Monsieur Le Maire explique que la réunion ne servait pas à la dénoncer mais plutôt à la discuter.

Monsieur Le Maire explique que concernant cette réunion, c'est le Gouvernement qui a diligenté une enquête interne par l'inspection générale du ministère du développement durable. Il ajoute qu'ils ont un mois pour rendre leur rapport sur le fonctionnement de l'écoulement de l'eau vers la mer mais aussi un compte-rendu sur la gouvernance de la gestion de l'eau. A partir de là, ils reviendront d'ici un mois pour annoncer les grandes lignes d'actions à mener dans les plus brefs délais.

Concernant la convention, pour ne pas faire partir la réunion dans tous les sens, Madame la Sous-Préfète et Monsieur Le Préfet se sont entretenus en aparté avec l'IIW, notamment avec Messieurs PARENT et RINGOT, afin de comprendre pourquoi ils n'arrivent pas à faire baisser le niveau de la Rivière-neuve et leur demander de revoir cette convention. Encore une fois, les représentants de l'IIW ont dit que ce n'était techniquement pas possible.

Toutefois, à force de discuter avec Madame La Sous-Préfète et face à ses arguments (notamment

l'abaissement en octobre pour le curage), ils ont précisé qu'à force de baisser, on « fout en l'air » le gravitaire.

Monsieur Le Maire suppose que cela laisse entendre qu'il n'y a peut-être pas une pente régulière de chez nous jusqu'à la mer notamment concernant le canal des Pierrettes, et de plus au niveau de l'Abattoir, il y a un sacré envasement (on parle de 1.20 m). Monsieur Le Maire insiste sur le fait qu'il s'agisse de suppositions.

Monsieur Le Maire précise que d'avoir une réponse dans un mois quand ça vient de l'État, c'est déjà très bien car d'habitude il faut au moins un ou deux ans. Suite à cela, on sera informé des actions qui vont être menées et l'une des premières sera une vérification de l'ensemble du réseau hydraulique d'ici jusqu'à la mer.

Monsieur Le Maire souligne avoir demandé que cette vérification soit effectuée au plus vite car la commune d'Andres doit être indépendante des canaux d'Ardres et de Guînes. Il ajoute que nous avons pu constater dernièrement ce qu'il nous en coûtait de devoir compter sur eux. La pression exercée par l'eau d'en haut (Audomarois notamment) est tellement forte que les deux canaux n'arrivent pas à s'écouler.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande pourquoi sont utilisées des pompes venant de République Tchèque. Il n'y en a pas en France ?

Monsieur Le Maire répond s'être posé la question également et après avoir discuté avec la Sécurité civile sur le terrain, il a appris que les pompes françaises sont en Allemagne car on est dans une convention Européenne où il y a une entraide entre les pays.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande si le Département ne peut pas avoir ses propres pompes.

Monsieur Le Maire répond que cette question d'avoir des pompes sur le secteur a été posée hier lors de la réunion. Le souci est de ne pas partir dans une dérive de traiter le problème quand il est là plutôt que de trouver de vraies solutions.

Monsieur Le Maire ajoute que les maires du secteur demandent l'installation définitive d'une pompe à l'écluse carrée et la vérification du réseau de la Rivière-neuve pour que le niveau soit descendu comme il se doit.

Monsieur Le Maire explique que Monsieur Jean-Pierre RÉBIER, président de l'association ACREPBA (association pour le contrôle des eaux de Balinghem et alentours), est allé le 19 décembre 2023 prendre des cotes avec un laser au niveau de la plate-rivière (au niveau de chez Monsieur SEUX) et au niveau de la Rivière-neuve et nous étions au même niveau des deux côtés. Donc il est clair que ANDRES ne peut pas s'écouler. Il ajoute que c'est pour ça aussi que, rue Lannoy, il y a toujours de l'eau dans les fossés l'hiver.

Monsieur Le Maire précise qu'il sait qu'il y a aussi des problèmes de fossés qui sont obstrués (côté Balinghem), mais en tout état de cause, de toute façon, l'eau passe au-dessus. Dons même si on venait à curer, l'eau ne passerait pas.

Monsieur Le Maire revient sur le fait qu'il va demander l'abaissement mais qu'il doit aussi voir avec le Maire de Balinghem. Il explique que ce dernier a déjà été destinataire de trois courriers pour faire curer un fossé d'échelle qui est au niveau de l'exutoire de la rue Lannoy.

Monsieur Le Maire souligne avoir rencontré Madame La Sous-Préfète hier matin et avoir « un peu » insisté, au point d'être rappelé après par Monsieur Le Préfet. Ce dernier a assuré avoir bien entendu la problématique. Une enquête administrative est en cours sur la gestion des wateringues dans toute sa globalité.

Monsieur Christian LAPORTE précise qu'avant, le niveau bas de la Rivière-neuve se tenait l'hiver, pour avoir une marge de sécurité.

Monsieur Le Maire explique avoir demandé l'explosion des sections, car même s'il a conscience que ça ne se fera pas, il le demande et va insister. Ou alors, si la dissolution n'est pas possible, que les Collectivités qui sont impactées soient intégrées dans le Conseil d'administration. Sachant que les

sections de wateringues ont obligation de faire état de leurs investissements sur l'année qui suit, et d'envoyer cela aux communes afin qu'elles apportent leurs remarques, et bien au moins les communes auraient droit au chapitre. Monsieur le Maire dit trouver légitime cette intégration des communes au Conseil d'administration des wateringues.

Monsieur Le Maire ajoute que l'État dit avoir laissé faire puisque chacun avait sa compétence dans le domaine, et qu'il ne voulait pas interférer dans la gestion de chaque institution, mais qu'il s'aperçoit clairement que cela ne fonctionne pas.

Monsieur Le Maire espère que les inondations auront au moins eu le mérite de peut-être faire bouger les choses sur l'entièreté du système.

Monsieur Guy CANELLE demande si concernant le curage de la Rivière-neuve, qui se fait du côté des pâtures, les équipes vont revenir sur leurs pas après, pour faire les bords.

Monsieur Le Maire répond que ce n'est pas prévu et qu'il faut savoir que c'est déjà envasé au niveau de la pompe de la station de Balinghem. Il explique s'être aperçu personnellement, alors qu'il était filmé pour le journal télévisé de M6, qu'ils préfèrent couper les pompes.

Monsieur Christian LAPORTE explique que le curage de la Rivière-neuve se fait par tronçon car il n'y a pas assez d'argent pour tout faire en une seule fois.

Monsieur Le Maire dit qu'il s'aperçoit en discutant avec les administrés des communes voisines qu'il y a vraiment un problème. Il explique avoir appris qu'entre Calais et Marck, il y a un watergang qui a été bouché pour laisser passer un agriculteur sur ses terres. De ce fait, à cause de ce watergang qui a été scindé en deux, toute l'eau se déverse sur le Virval à Calais depuis plus de dix ans.

Monsieur Le Maire ajoute que sur la commune de Wizernes, en 1993, une entreprise a été construite sur une bretelle de l'Aa, provoquant des inondations à répétition dans un quartier. Apparemment, le problème est connu de tous, mais rien n'est fait.

Monsieur Le Maire précise qu'on peut être inondé par un ruissellement ou par un débordement de cour d'eau ; mais que l'eau reste pendant un mois, il faut se poser des questions.

Madame Christiane GLORIAN expose que le problème peut venir des nappes phréatiques qui sont très hautes. Monsieur Le Maire dit qu'il n'y a pas que ça ; la grosse problématique est que l'eau ne s'évacue pas. C'est ce qui s'est passé à Andres, dans le Marais, l'eau ne partait pas et ne faisait que monter, tout comme à Balinghem.

Monsieur Le Maire informe qu'actuellement ils sont en train de baisser la capacité de pompage aux Pierrettes alors qu'on demande l'abaissement de la Rivière-neuve. Pour l'instant ça baisse plus que la cote d'alerte car il y a les pompages additifs de la sécurité civile. Quand cette dernière va partir, le niveau va remonter.

Monsieur Le Maire informe avoir également contacté Madame La Sous-Préfète afin de réaliser un état des lieux du réseau hydraulique de la commune et d'établir un comparatif par rapport aux cartes d'avant (anciens fossés / réseau actuel). Monsieur Le Maire explique que l'idée n'est pas de revenir comme avant mais de compenser là où il y a eu des changements.

Monsieur Le Maire ajoute avoir fait le point sur la commune de tous les terrains qui ne sont pas valorisés afin d'écrire aux propriétaires pour connaître leurs projets pour ces terrains et éventuellement les inclure dans un projet d'amélioration, sachant qu'il est possible d'avoir des subventions de la Région et de l'Agence de l'eau (proche de 100%).

Monsieur Le Maire précise que concernant les voiries qui ont été abimées lors des inondations ; il cite l'exemple de la Plate-Rivière ; il y a également possibilité d'obtenir des aides financières.

Monsieur Le Maire souligne que concernant l'eau qui vient place de l'église, le point a été fait. Il explique avoir des photos du petit pont et que ce dernier est sous l'eau, ce qui veut dire que l'eau n'arrivait même plus à rentrer par là

Monsieur Le Maire ajoute que le petit fossé à côté de la gare a été volontairement bouché car, en plus du limon, de la terre a été mise dedans.

Madame Myriam MATRINGHEN dit ne pas comprendre qu'avant, à la chapelle, il n'y avait pas l'eau qui débordait. Elle ajoute avoir l'impression que depuis que les tuyaux ont été mis dans les champs, c'est pire et que c'est même dangereux pour les pneus des voitures.

Monsieur Christian LAPORTE répond que le champ est raviné par les fortes pluies.

Monsieur Le Maire ajoute que maintenant c'est encore pire car avec l'installation des tuyaux, la terre s'est affaissée et ça forme des ruisseaux qui guident l'eau vers des endroits. Il souligne que selon lui cet effet de ruisseau va s'estomper à la prochaine culture car les champs vont être labourés. Par contre, cela démontre clairement la problématique du champ qui s'écoule sur la voirie, et cela est hors de question.

Madame Christiane GLORIAN souligne que la place de l'église n'avait jamais été inondée.

Monsieur Le Maire précise que l'on avance par étape et que de ce fait il avait demandé à un administré de le prévenir dès que l'eau monterait afin de faire des clichés et ainsi comprendre le phénomène. Il a été constaté que le tuyau de 400 qui longe de la place jusqu'au pont ne pouvait plus s'écouler. De plus, plus haut, au niveau de la gare, il y a une partie des tuyaux qui s'écoulent dans le fossé le long du champ appartenant à Monsieur Thierry PRINCE mais tout ce fossé est bouché car il y a eu de la terre dedans.

Monsieur Le Maire explique avoir fait venir les services du Département pour creuser un peu car on ne voit quasiment plus le tuyau.

Monsieur Le Maire explique qu'il y aura peut-être quand même une amélioration à cet endroit car il est prévu de raser un peu la bordure afin de refaire un fossé pour ramener l'eau dans le fossé initial.

Madame Christiane GLORIAN constate qu'en effet la bordure est très haute à cet endroit. Monsieur Olivier CADET acquiesce et ajoute qu'avant il n'y avait pas de bordure à cet endroit.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il y a des avaloirs en amont mais qu'ils ne peuvent pas se rejeter car le fossé est plein. De ce fait, les avaloirs débordent et se rejettent sur la place de l'église.

Monsieur Le Maire souligne qu'il sait que les agriculteurs ne vont pas apprécier, mais il en a marre de voir les cultures à ras des talus. Il dit être en train de se renseigner auprès des services du Département s'il est possible de faire une sorte de plat-fossé en bas des talus ; mais du coup cela va quand même ramener l'eau vers chez nous et donc il faut réfléchir à comment la canaliser.

Monsieur Le Maire ajoute avoir entendu parler qu'il y avait une servitude en haut des talus. Il pense qu'il serait bien d'avoir une haie et un plat fossé tout le long des champs.

Monsieur Christiane LAPORTE revient sur le fait que tant que le projet ARARAT ne sera pas abouti pour stopper l'eau, on ne pourra rien faire.

Monsieur Le Maire souligne qu'il semblerait que la CCPO va mettre l'accent sur les projets et que pour sa part, il ne lâchera pas un espace, pas une virgule. Il les embêtera jusqu'à ce que les projets sortent surtout quant on voit que la CCPO a fait le choix d'investir 15 millions d'euros sur 8 ans dans les bâtiments mais pas un seul euro pour la lutte contre les inondations. Cela est inadmissible.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un point urgent (cf. point 1 de l'ordre du jour) :

- Autorisation d'engager, de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 (délibération)

A l'unanimité, l'ajout de ce point est accordé.

1) Autorisation d'engager, de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Délibération afférente : DEL 01-2024

Monsieur Le Maire précise qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau sur ce point car la délibération prise le 21 novembre 2023 (cf. DEL 65-2023) n'est pas assez détaillée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** à l'unanimité Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2024 avant le vote du budget 2024 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Affectation et montant pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2024

Chapitre – Libellé nature Article – Libellé nature	Crédits ouverts en 2023 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
20 – immobilisations incorporelles (sauf le 204) - 2031 Frais d'études	75 000.00 €	18 750.00 €
TOTAL CHAP.20	75 000.00 €	18 750.00 €
21 – immobilisations corporelles - 2113 Terrains aménagés autre que voirie - 21318 Autres bâtiments publics - 2151 Réseaux de voirie - 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques - 2183 Matériel de bureau et matériel informatique - 2184 Mobilier - 2188 Autres immobilisations corporelles	30 264.82 € 1 515 854.89 € 106 473.20 € 732.60 € 25 000.00 € 62 776.86 € 33 501.34 €	7 566.20 € 378 963.72 € 26 618.30 € 183.15 € 6 250.00 € 15 694.21 € 8 375.33 €
TOTAL CHAP. 21	1 774 603.71 €	443 650.91 €
23 – immobilisations en cours - 2313 Constructions - 2315 Installations, matériel et outillage techniques	10 000.00 € 16 906.00 €	2 500.00 € 4 226.50 €
TOTAL CHAP.23	26 906.00 €	6 726.50 €
TOTAL GENERAL	1 876 509.71 €	469 127.41 €

2) Droit de préemption concernant la boulangerie communale

Délibération afférente : néant

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal avoir rendez-vous à ce sujet le lundi 15 janvier 2024 avec le notaire Maître Sébastien PECQUEUX, l'actuel boulanger et les futurs acquéreurs. Il souligne que d'obtenir cette rencontre a été très compliqué car même le notaire n'arrivait pas à contacter le propriétaire.

Monsieur Le Maire ajoute que même le notaire n'était pas au courant de tout dans le détail. Il ajoute qu'il vient d'obtenir un nouveau message dans lequel le boulanger reconnaît qu'il arrête la fabrication de pain.

Monsieur Le Maire précise que lorsqu'il avait rencontré le boulanger, ce dernier s'était engagé à avertir le notaire que la Municipalité était éventuellement intéressée par la reprise. Toutefois, il ne l'a pas fait.

Madame Myriam MATRINGHEN demande des explications supplémentaires à Monsieur Le Maire qui lui explique que le boulanger actuel veut revendre les deux bâtiments et être ensuite locataire du nouvel acquéreur.

Monsieur Le Maire ajoute que même la vendeuse de la boulangerie n'était pas au courant de cette transaction et qu'elle vient de démissionner.

Monsieur Le Maire dit aux élus de s'attendre à ne plus avoir « la miche d'antan » à Andres. Pour le moment, il souhaite connaître les projets du boulanger.

3) Présentation et attribution des marchés dans le cadre des travaux de rénovation de la salle des fêtes

Délibérations afférentes : DEL 02-2024 ; DEL 03-2024. DEL 04-2024 ; DEL 05-2024 ; DEL 06-2024 ; DEL 07-2024 ; DEL 08-2024 ; DEL 09-2024 ; DEL 10-2024 ; DEL 11-2024 ; DEL 12-2024.

Monsieur Le Maire rappelle que concernant l'incendie de la salle des fêtes, la procédure administrative est toujours en cours. Il précise avoir demandé aux avocats de faire accélérer les choses. Il apparaît qu'ENEDIS joue la montre dans la restitution des dossiers administratifs. La Municipalité a été destinataire dernièrement de la plaidoirie d'ENEDIS qui dit ne pas être d'accord mais qui ne donne pas d'explications sur les causes de l'incendie.

Monsieur Le Maire précise qu'une nouvelle requête est partie afin d'effectuer une expertise judiciaire pour entériner la situation de l'état actuel et de ce qui s'est passé afin de pouvoir construire.

Monsieur Le Maire explique que l'objet de la réunion de ce soir est de discuter de l'appel d'offres et des prix mais également si possible d'attribuer les marchés. Ensuite, il s'en suivra une période de près de 2 mois afin de permettre la création des plans d'exécution. Cela permettra aussi d'arriver à la date de l'expertise. L'intérêt de GROUPAMA est que le procès aille jusqu'au bout afin de récupérer les 450 000 euros versés à la commune (soit 350 000 euros déjà versés et 100 000 euros après coup).

Monsieur Le Maire précise que les derniers 100 000 euros devaient être versés si la condition de terminer les travaux avant le 02 avril 2024 était respectée, mais il a réussi à reconduire ce délai.

Monsieur Le Maire explique qu'il manque 100 000 euros pour la vétusté, ce qui pourrait faire un total de 550 000 euros. Pour autant, Monsieur Le Maire souligne avoir dit aux assurances que la Municipalité serait la moins perdante dans cette affaire si la procédure judiciaire n'aboutit pas rapidement, et qu'il les encourage à accélérer le mouvement sinon il met fin à cette procédure, quitte à aller chercher davantage de subventions. Il ne souhaite pas perdre deux années supplémentaires.

Monsieur Le Maire précise qu'au bout la Municipalité gagnera mais ENEDIS joue sur la longueur, comme dans tous les dossiers.

Monsieur Le Maire encourage les élus à poser toutes les questions car afin de ne pas cumuler les réunions, il n'y aura pas de commissions travaux sur ce sujet.

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Bruno LOVERGNE. Ce dernier explique que l'appel d'offres de la salle des fêtes a été lancé en fonction des souhaits de la commune et des plans et perspectives déjà présentés.

Monsieur Bruno LOVERGNE précise que 10 lots se sont dégagés du projet :

- Lot 1 : démolition / gros-œuvre / VRD
- Lot 2 : couverture / bardage
- Lot 3 : Menuiseries extérieures et intérieures / serrurerie
- Lot 4 : plâtrerie
- Lot 5 : électricité CFO- CFA
- Lot 6 : CVC -plomberie / sanitaires
- Lot 7 : finitions
- Lot 8 : carrelage / faïence
- Lot 9 : matériel de cuisine
- Lot 10 : panneaux solaires

Monsieur Bruno LOVERGNE précise que suite à un premier appel d'offres infructueux, un second appel d'offres est sorti fructueux en octobre 2023.

Monsieur Le Maire explique que « infructueux » veut dire qu'il y a eu très peu de réponses, voir même aucune sur certains lots.

Monsieur Bruno LOVERGNE donne lecture du tableau récapitulatif :

TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES RETENUES avec PSE et variantes proposées APRES ANALYSES					Nombre de réponses
LOTS	ENTREPRISE PROPOSEE	MONTANT HT	ESTIMATION 2AI	ECART/ESTIM 2AI	
LOT N° 1a -Démolition	SVTP	29 974,67 €	37 000,00 €	-18,99%	2
LOT N° 1b - Gros-Oeuvre.	EIFFAGE	151 429,58 €	91 600,00 €	65,32%	1
LOT N° 1c - V.R.D.	DUCROCQ TP	84 361,42 €	68 000,00 €	24,06%	1
LOT N° 2a - COUVERTURE	ISOBACACIER	69 301,00 €	80 000,00 €	-13,37%	2
LOT N° 2b - BARDAGE	ISOBACACIER	82 548,00 €	112 000,00 €	-26,30%	2
LOT N° 03 - MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES - SERRURERIE	PYNTHE	105 942,93 €	95 400,00 €	11,05%	1
LOT N° 04 PLATRERIE	BLANPAIN	106 464,58 €	100 000,00 €	6,46%	2
LOT N° 05 ELECTRICITE CFO CFA	WATELEC	65 991,57 €	70 750,00 €	-6,73%	1
LOT N° 06 - C.V.C - PLOMBERIE - SANITAIRES	CARIDROIT	101 797,30 €	125 000,00 €	-18,56%	2
LOT N° 07 - FINITIONS	ESPACE NUANCES	16 375,40 €	17 000,00 €	-3,67%	1
LOT N° 08 - CARRELAGE / FAIENCE	CRC	58 000,00 €	56 000,00 €	3,57%	2
LOT N° 09 - MATERIELS DE CUISINE (PSE 16)	EFM	56 402,53 €	57 000,00 €	-1,05%	1
LOT N° 10 - PANNEAUX SOLAIRES (PSE17)	WATELEC	38 842,54 €	70 000,00 €	-44,51%	2
TOTAL BASE H.T.		967 431,52 €	979 750,00 €	-1,26%	
Attention 2AI n'a pas estimé les PSE libres ni les Variantes					

Monsieur Bruno LOVERGNE définit le terme PSE : prestation supplémentaire.

Monsieur Le Maire demande comment se justifie les écarts de prix entre les offres et l'estimation de 2AI. Monsieur Olivier CADET explique que par exemple pour Eiffage, il s'agit d'un groupe et cela permet

de proposer des tarifs moins élevés.

Monsieur Bruno LOVERGNE acquiesce et ajoute que l'écart peut aussi tenir du nombre limité d'offres concernant certains lots (pas de concurrence lorsqu'une seule entreprise a répondu, même si les entreprises ne savent pas qu'elles sont seules en lice).

Monsieur Bruno LOVERGNE souhaite rassurer les élus sur le fait que l'estimation globale du projet par le cabinet 2AI est de 979 750 euros HT et qu'après analyse de l'ensemble des offres, on arrive à 967 431.52 euros HT (soit -1.26% / à l'estimation initiale).

Monsieur Frédéric BLANQUART demande s'il s'agit de prix fixe. Monsieur Bruno LOVERGNE répond affirmativement mais précise qu'effectivement il est possible de trouver quelques postes d'économie lors du chantier. Il ajoute qu'il y aura également des actualisations de marché tout au long du chantier.

Concernant le lot couverture, Monsieur Le Maire explique qu'il s'agit de la même entreprise que lors de la construction du bâtiment périscolaire et que globalement il n'y a pas eu de déception sur la prestation de cette entreprise.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande si l'entreprise locale « Référence toiture » n'a pas répondu du tout. Monsieur Le Maire répond qu'il a relancé Monsieur Arben KOKA au moins 6 fois, sans résultat. Il ajoute que cela l'ennuie qu'il n'ait pas répondu, sachant que lorsque la Municipalité a besoin de lui en urgence, notamment pour l'église, il est toujours là. Il va même faire les travaux sans déposer la facture en mairie.

Monsieur Le Maire pense avoir compris que ce chantier est peut-être un peu trop gros pour cette entreprise, au regard de la charge de travail qu'elle a déjà.

Monsieur Bruno LOVERGNE ajoute qu'actuellement ce type d'entreprise a une charge de travail considérable aussi bien sur la Côte d'Opale que sur le Dunkerquois.

Monsieur Le Maire exprime que concernant le lot N°10 (panneaux solaires), il n'a toujours pas compris pourquoi il y avait un écart aussi important entre le prévisionnel et le retour de l'appel d'offres (-44%).

Monsieur Bruno LOVERGNE explique avoir requestionné la société à plusieurs reprises.

Monsieur Olivier CADET dit qu'il y a beaucoup de stock de panneaux photovoltaïques. Madame Christiane GLORIAN précise que les prix de panneaux solaires ont beaucoup baissé.

Monsieur Frédéric BLANQUART fait remarquer que ce qui rééquilibre le prix final du projet, c'est la baisse du prix des panneaux photovoltaïques. Il soulève qu'au début, ces derniers étaient prévus de façon optionnelle vu le prix annoncé.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il y a des subventions possibles sur les panneaux solaires.

Monsieur Le Maire rappelle que l'on est sur un projet complet, où même des options sont retenues comme la plateforme au-dessus de la cuisine. Il ajoute que concernant celle-ci, il ne sera pas possible de passer à côté car on est sur une C.T.A (Centrale à Traitement d'Air – pour la régulation de l'air chaud et de l'air froid) qui pèse plus d'une tonne. Monsieur Le Maire précise qu'il s'agira d'une plateforme technique.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il serait aussi possible de créer une zone de stockage complémentaire au-dessus des sanitaires (pour les choses légères comme des décorations de Noël). Celle-ci n'est pas incluse pour le moment dans le projet mais il se dit preneur de cet espace de rangement supplémentaire.

Monsieur Bruno LOVERGNE, à la demande de Monsieur Le Maire, précise que cette zone de stockage représenterait un surcoût de 19 617 euros.

Monsieur Le Maire dresse un état prévisionnel des finances pour ce projet :

- Assurance : 350 000 euros (déjà perçu)
- Assurance : un peu moins de 100 000 euros (à percevoir)
- FARDA : 120 000 euros (attribué – dont 30 000 euros de bonification)

- FARDA : 9 800 euros (panneaux photovoltaïques)
soit pour le moment des recettes d'environ 580 000 euros.

Autres subventions en attente de réponses : DSIL , FARDA (accès PMR), DETR, Conseil Régional, Fonds Vert.

Monsieur Le Maire précise qu'il y aura un reste à charge pour la commune, c'est une certitude. Mais pour autant, il faut garder à l'esprit que le Conseil municipal avait, avant l'incendie, la volonté de rénover la salle des fêtes par l'extérieur en posant un bardage (était prévu environ 70 000 euros). Il ajoute qu'il était aussi nécessaire d'améliorer la cuisine et les sanitaires de la salle des fêtes, ce qui aurait également engendré des dépenses. Soit au moins un total de 150 000 euros à charge de la commune pour ces quelques rénovations.

Monsieur Le Maire souligne qu'avec le projet actuel, la commune déboursera au maximum 300 000 euros et la salle sera entièrement refaite, et comprendra les accès PMR. Il s'agit d'un projet clé en main. Monsieur Bruno LOVERGNE précise que concernant la création de l'accès PMR, le mur de droite va être démoli, des rampes vont être créées pour arriver devant le portail sur une petite passerelle qui va contourner le bâtiment qui lui sera à niveau. Et tout cela pour un total de 22 697 euros.

Monsieur Le Maire rappelle que le projet comprend :

- la démolition : enlèvement de la toiture et de toutes les pannes béton qui seront désormais en bois. Cela est nécessaire pour fixer les panneaux sandwichs et allégera la structure en gardant la résistance nécessaire pour pouvoir mettre les panneaux solaires.
- Réfection de la toiture
- Changement de toutes les fenêtres et de toutes les portes. Monsieur Le Maire répond que toutes les anciennes fenêtres vont pouvoir être réutilisées ailleurs. Cela améliorera la qualité d'isolation.
- Modification de l'esthétique extérieur
- Réfection de l'intérieur avec une chappe désolidarisée pour pouvoir faire un nouveau dallage. Nouveau carrelage
- Changement du mode de chauffage (gestion en VMC double-flux – pompe à chaleur).
Rafratchissement (différent de la climatisation. – 3°/chaleur extérieure).
Monsieur Le Maire précise qu'il n'est pas bénéfique d'installer un système de climatisation car cela pourrait notamment entraîner une perte de subventions.
- Nouvelle cuisine avec 2 accès
- Nouveau bar, accessible aussi par la cuisine
- Rénovation agrandissement des sanitaires
- Réfection de la scène (accessible des 2 côtés avec coulisses)
- Changement des menuiseries intérieures
- Création de la rampe d'accès

Monsieur Olivier CADET souligne que ne sont conservés que les 4 murs et les portiques bétons.

Madame Christiane GLORIAN demande si les frais d'étude sont inclus. Monsieur Le Maire lui répond que non, les frais d'étude seront de 6.5 % soit environ 65 000 euros. Monsieur Bruno LOVERGNE précise avoir baissé ses honoraires (auparavant 7%).

Monsieur Le Maire précise que le projet, frais d'étude inclus, s'élèverait à environ 1 100 000 euros HT. Projet pour lequel environ 50% est déjà financé par l'assurance et les subventions déjà attribuées. Sachant qu'il reste des demandes de subventions dont le traitement est en cours et que sur ces dernières, Monsieur Le Maire dit espérer au moins 150 000 euros.

Monsieur Le Maire explique que concernant la demande de subvention à la Région, il existe deux possibilités et qu'il étudie actuellement, en concertation avec le Conseil Régional, laquelle conviendrait

le mieux.

Madame Mathilde VANHAECKE demande s'il n'y aurait pas possibilité de faire une seconde demande de subvention pour 2025. Monsieur Le Maire répond qu'il faut voir s'il arriverait à décomposer le projet. Il ajoute avoir pris rendez-vous avec la Vice-présidente à la ruralité pour en discuter.

Monsieur Le Maire dit que le projet pourrait revenir en reste à charge à 300 000 euros.

Monsieur Frédéric BLANQUART souligne que le projet est très bien mais qu'il s'agit là d'une grosse somme à sortir pour la commune. De ce fait, il estime qu'il faut bien réfléchir concernant le droit de préemption de la boulangerie car il s'agit de 70 000 euros encore. Il pense qu'il faut privilégier la salle des fêtes.

Monsieur Olivier CADET répond que pour 2024, la priorité est la salle des fêtes.

Monsieur Le Maire répond à Monsieur Frédéric BLANQUART qu'il ne faut pas le prendre pour un fou qui dépense l'argent à tort et à travers. Il précise ne pas avoir de limites sur les projets mais avoir des limites sur les finances. Il ajoute s'être renseigné et un projet comme celui de la boulangerie peut être financé à quasiment 80%.

Monsieur Le Maire redit qu'il va à la réunion le 15 et que suite à cela, le sujet sera discuté.

Monsieur Frédéric BLANQUART propose de se renseigner sur le site internet de TF1 qui aide à la reprise des commerces ruraux.

Monsieur Le Maire souligne qu'il ne faut pas avoir d'œillère sur un projet car une commune ne se gère pas que sur l'aspect « finances », qu'il faut aussi avoir des projections. Monsieur Le Maire cite en exemple la construction du bâtiment périscolaire et son financement.

Monsieur Le Maire revient sur le fait que, comme annoncé lors des vœux à la population, la priorité est la salle des fêtes car c'est le cœur du village. Mais à côté de cela, rien ne l'empêche d'encore rêver.

Monsieur Le Maire précise étudier régulièrement les finances avec Monsieur Olivier CADET pour voir si une année les comptes ne seraient pas dans le rouge à cause du délai de retour des subventions.

Madame Christiane GLORIAN dit que maintenant le retour de la TVA se fait au bout d'une année.

Monsieur Olivier CADET répond que non, cette information n'était pas exacte. En 2024, la Municipalité va percevoir le retour de TVA de 2022, soit à n+2.

Monsieur Oliver CADET dit ne pas exclure la possibilité de faire un prêt relais pour attendre le retour des subventions. Il explique que concernant la construction du bâtiment périscolaire, il y a encore 200 000 euros de subventions à percevoir.

Madame Christiane GLORIAN dit qu'il ne faut pas oublier qu'avec ça il y a aussi l'entretien de la commune, les routes, le cimetière...qu'il y a plein de choses à faire dans une commune. Il y a encore beaucoup d'autres projets à côté, même s'ils sont moindres que celui de la salle des fêtes. Elle précise qu'il ne faudra pas négliger ces projets annexes.

Monsieur Le Maire répond que ça tombe bien car il ne saura pas faire autrement. Il ajoute que si cela peut la rassurer, la Région, le Département et l'État sont en train d'ouvrir les vannes concernant les voiries. Il cite en exemple la rue Lannoy où il sera peut-être possible sur une portion de route longeant des maisons, de faire une simple borduration. Il précise qu'il n'est pas nécessaire d'y faire l'assainissement car non seulement, ça va être très coûteux mais en plus les gens n'en veulent pas car comme ça ils payent l'eau moins chère.

Monsieur Le Maire précise que l'État annonce quasiment 100% de subvention pour les communes très impactées par les inondations. Il ajoute que ce n'est pas le cas de ANDRES car il faut rester raisonnable à côté de communes de l'Audomarois ou du Montreuillois.

Monsieur Le Maire rappelle que lorsque la Municipalité touchera le remboursement de la TVA à n+2 concernant les gros projets réalisés, les comptes devraient être bons à la fin.

Madame Christiane GLORIAN répond qu'il n'y aura jamais de fin, qu'il y aura toujours des projets. Qu'il

va rentrer de la TVA mais qu'il va ressortir de l'argent pour d'autres projets.

Monsieur Le Maire est d'accord avec cela mais il ajoute qu'il ira rechercher de nouvelles subventions. Il ajoute qu'une commune n'est pas là pour faire du bénéfice.

Monsieur Bruno LOVERGNE montre les plans et explique le projet d'aménagement en détail.

Monsieur Le Maire précise que le cuisiniste aurait bien voulu avoir un mètre de plus pour rendre la cuisine plus fonctionnelle, ainsi que le déplacement sur le côté de la porte, celle qui donne directement sur la cuisine.

Monsieur Bruno LOVERGNE dit que cela ne devrait pas changer grand-chose, qu'il faut attendre de voir les plans d'exécution. Il précise que sur les plans présentés aujourd'hui, la salle fait 220 m².

Monsieur Le Maire demande à la maîtrise d'œuvre de faire les plans avec les deux propositions afin de permettre aux élus de se positionner. Il ajoute que la cuisine du projet actuel est plus petite que la cuisine existante.

Madame Nathalie DUNE dit que l'ancienne cuisine était grande.

Madame Christiane GLORIAN pense qu'une petite cuisine, mais bien aménagée, est aussi fonctionnelle qu'une grande.

Monsieur Frédéric BLANQUART fait remarquer que dans l'ancienne cuisine, il y avait une table centrale de 1.2 m de large et que là ça ne sera pas le cas.

Monsieur Le Maire rappelle que la société EFM est spécialisée dans ce type d'aménagement (cuisine pour les collectivités).

Monsieur Le Maire demande s'il y a des remarques sur la façade. Il rappelle que 3 esquisses ont été proposées aux élus et que c'est le bardage bois qui était un peu moins cher.

Monsieur Frédéric BLANQUART dit qu'il ne s'agissait pas de bois mais d'une imitation. Monsieur Bruno LOVERGNE lui répond que non, il s'agit bien de bois.

Monsieur Christian LAPORTE soulève la question de l'entretien d'un bardage en bois et précise que ça va mal vieillir.

Monsieur Stéphane RÉNIER demande si l'inscription « salle des fêtes » est conservée. Monsieur Le Maire répond affirmativement.

Messieurs Christian LAPORTE et Stéphane RÉNIER demandent les dates de démarrage et de fin du chantier. Monsieur Le Maire répond que le début de chantier est prévu dans environ deux mois et la fin vers les mois d'octobre - novembre et pourra accueillir le repas des aînés.

Monsieur Bruno LOVERGNE souligne qu'il y aura quand même les congés d'été et que pour août, il ne faut pas y compter.

Monsieur Le Maire propose un tour de table pour connaître les avis de chacun :

- **LAPORTE Christian** : valide le projet- « s'il y a l'argent. Il faut le démarrer ».
- **VANHAECKE Mathilde** : valide le projet mais souhaite avoir l'autre version de la cuisine pour prendre la décision finale. Monsieur Le Maire répond qu'effectivement il ne faut pas passer à côté de l'avis d'un cuisiniste.
- **BRIEZ PATRICK** : valide le projet
- **RÉNIER Antoine** : valide le projet
- **BLANQUART Frédéric** : valide le projet – voir pour les panneaux photovoltaïques, car il veut être certain que l'investissement sera rentable. Monsieur Le Maire rappelle que l'on sera sûr de l'autoconsommation car cela est une condition à retenir pour obtenir des subventions. De plus, le bâtiment sera doté d'une pompe à chaleur et donc d'une C.T.A, ce qui engendre une consommation électrique importante.

Monsieur Le Maire ajoute que concernant l'alimentation des autres bâtiments communaux, il n'y a pas de câble à passer car il s'agit d'une auto-alimentation virtuelle sur un rayon de 2 kilomètres. Il confirme à Madame Christiane GLORIAN qu'il s'agit d'un système de compensation entre ce que l'on produit et ce que l'on consomme en électricité.

Madame Mathilde VANHAECKE demande si le transfo peut accepter le surplus d'électricité car normalement il faut effectuer une étude du transfo pour savoir s'il est assez puissant.

Monsieur Le Maire précise que le conseiller ENEDIS avait dit que c'était bon mais la question peut à nouveau être posée à ENEDIS pour s'en assurer et avoir un écrit.

Monsieur Le Maire précise qu'auparavant le chauffage était au gaz, il y aura donc un retour sur investissement sur plusieurs années.

Monsieur Bruno LOVERGNE explique que le type de chauffage retenu est intéressant pour un mode d'utilisation du bâtiment qui sera ponctuel. Il s'agit d'un chauffage à air soufflé et cela permet de monter la température rapidement., et vice-versa.

- **GLORIAN Christiane** : valide le projet s'il y a l'argent
- **FONTAINE Joël** : valide le projet mais précise que le bardage bois pour l'extérieur lui fait un peu peur, il pensait que c'était du composit qui avait été retenu.
- **CANELLE Guy** : valide le projet mais attire également l'attention sur le choix des façades par rapport au sondage par mail précédemment effectué.

Monsieur Le Maire précise que ce n'est pas évident de dégager une tendance mais que si on s'arrêtait uniquement sur l'aspect esthétique, la majorité partirait sur l'aspect bois car ça donne un charme complémentaire. Toutefois si maintenant on intègre la partie entretien et ainsi de suite, forcément la grande majorité va faire machine arrière.

- **REYNOUDT Marie** : valide le projet
- **LEBAS Cédric** : valide le projet
- **MATRINGHEN Myriam** : valide le projet
- **VALENTIN Anthony** : valide le projet car fait confiance à Monsieur Olivier CADET pour les finances.
- **MOUCHON Claudine** : valide le projet
- **RÉNIER Stéphane** : valide le projet mais demande si les panneaux solaires vont occuper les deux pans de la toiture. Monsieur Le Maire lui répond que non, un seul côté mais pas sur tout le pan. Il ajoute que les portiques béton sont conservés et que ce sont les ventrières qui vont être remplacées.
- **DUNE Nathalie** : valide le projet
- **CADET Olivier** : valide le projet mais précise qu'il ne faut pas aller trop vite pour effectuer les travaux car il faut laisser le temps à l'argent de rentrer.

Monsieur Joël FONTAINE demande si les photos EDF sur le visuel sont les poteaux existants et si oui, est-il possible de les supprimer ?

Monsieur Le Maire répond qu'il y a aussi la fibre et orange sur ces poteaux. Il dit pouvoir faire la demande pour l'enfouissement mais il faut savoir que cela sera à la seule charge de la commune. Il n'y a pas de subvention possible tant que les travaux ne sont pas intégrés dans un projet global d'effacement de réseau.

Monsieur Le Maire souligne à Monsieur Joël FONTAINE que sa remarque avait déjà été soulevée par le cabinet 2AI.

Concernant le bardage, Monsieur Bruno LOVERGNE revient sur les diverses propositions faites aux élus. Après en avoir discuté, Monsieur Le Maire demande à Monsieur Bruno LOVERGNE de chiffrer pour la prochaine fois le coût d'un bardage en composit bois, et donc de ne pas attribuer ce marché aujourd'hui.

Monsieur Le Maire demande aux élus si le coût du composit est vraiment trop élevé, sur quoi s'arrêterait leur choix. Il propose un vote à main levée et demande de tenir compte de l'intégration de la salle dans un paysage complet et pas uniquement par rapport aux bâtiments situés à proximité. Seulement 3 personnes préfèrent la version blanc / bleu donc Monsieur Le Maire propose de ne travailler que sur les deux autres versions : Trespa ou lamelles en composit bois. La majorité des membres du conseil municipal est d'accord avec cette proposition.

Madame Marie REYNOUDT trouve dommage de ne pas conserver les couleurs déjà appliquées aux autres bâtiments communaux, à savoir le blanc et le bleu ; elle préfère donc s'abstenir de choisir. Elle pense que la salle des fêtes va être toute seule dans ce style et ne pas s'accorder avec le reste. Monsieur Stéphane RÉNIER répond que ça va permettre de différencier la salle des fêtes du reste. Nombreux élus sont d'accord avec lui. Madame Mathilde VANHAECKE dit que le bois est neutre.

Monsieur Joël FONTAINE demande que lors du retour des réponses de la maîtrise d'œuvre, en plus du prix, figure la durée de garantie des matériaux.

Monsieur Le Maire propose de passer au vote pour l'attribution des marchés dans le cadre de la reconstruction de la salle des fêtes :

Concernant le lot 1a (démolition), Monsieur Le Maire propose de suivre l'avis du maître d'œuvre, à savoir d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise **SVTP** (417 rue principale – 62185 FRETUN) pour la somme totale de **29 974.67 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de retenir la proposition du Maire.

Concernant le lot 1b (gros-œuvre), Monsieur Le Maire propose de suivre l'avis du maître d'œuvre, à savoir d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise **EIFFAGE** (95 rue Clostermann – 62100 CALAIS) pour la somme totale de **151 429.58 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de retenir la proposition du Maire.

Concernant le lot 1c (V.R.D), Monsieur Le Maire propose de suivre l'avis du maître d'œuvre, à savoir d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise **DUCROCQ TP** (8 route de Drionville– 62380 NIELLES-LES-BLEQUIN) pour la somme totale de **84 361.42 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de retenir la proposition du Maire.

Concernant le lot 2a (couverture), Monsieur Le Maire propose de suivre l'avis du maître d'œuvre, à savoir d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise **ISOBACACIER** (2952 route Nationale – 59830 BACHY) pour la somme totale de **69 301.00 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de retenir la proposition du Maire.

Concernant le lot 2b (bardage), Monsieur Le Maire propose de reporter l'attribution de marché car le Conseil municipal souhaite des précisions supplémentaires.

Concernant le lot 03 (menuiseries extérieures et intérieures - serrurerie), Monsieur Le Maire propose de suivre l'avis du maître d'œuvre, à savoir d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise **PYNTHE** (56 rue de la sècherie – 59279 LOON-PLAGE) pour la somme totale de **105 942.93 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de retenir la proposition du Maire.

Concernant le lot 04 (plâtrerie), Monsieur Le Maire propose de suivre l'avis du maître d'œuvre, à savoir d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise **BLANPAIN** (180 rue Jacques Talmant. ZAL du pont d'Etienfort – 62830 SAMER) pour la somme totale de **106 464.58 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de retenir la proposition du Maire.

Concernant le lot 05 (électricité CFO CFA), Monsieur Le Maire propose de suivre l'avis du maître d'œuvre, à savoir d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise **WATELEC** (50 rue Marcel Dassault – 62100 CALAIS) pour la somme totale de **65 991.57 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de retenir la proposition du Maire.

Concernant le lot 06 (C.V.C – plomberie - sanitaires), Monsieur Le Maire propose de suivre l'avis du maître d'œuvre, à savoir d'attribuer le marché de travaux à la **SARL CARIDROIT** (210 rue des écoles – 62340 ANDRES) pour la somme totale de **101 797.30 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de retenir la proposition du Maire.

Concernant le lot 07 (finitions), Monsieur Le Maire propose de suivre l'avis du maître d'œuvre, à savoir d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise **ESPACE NUANCES** (2 rue des Artisans – 59380 ARMOUETS-CAPPEL) pour la somme totale de **16 375.40 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de retenir la proposition du Maire.

Concernant le lot 08 (carrelage - faïence), Monsieur Le Maire propose de suivre l'avis du maître d'œuvre, à savoir d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise **CRC** (176 rue Clostermann – 62100 CALAIS) pour la somme totale de **58 000.00 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de retenir la proposition du Maire.

Concernant le lot 09 (matériel de cuisine), Monsieur Le Maire propose de suivre l'avis du maître d'œuvre, à savoir d'attribuer le marché de travaux à la **SARL EFM** (rue François Jacob – ZA Marcel Doret – 62100 CALAIS) pour la somme totale de **56 402.53 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de retenir la proposition du Maire.

Concernant le lot 10 (panneaux solaires), Monsieur Le Maire propose de reporter l'attribution de marché car le Conseil municipal souhaite des précisions complémentaires.

Monsieur Le Maire souligne que ce Conseil municipal est le premier de l'année 2024 et qu'il vient d'y être validé le plus gros projet du mandat. Il ajoute que cela est une bonne chose pour la commune et que tous les élus peuvent en être fiers. Monsieur Le Maire remercie sincèrement les membres du Conseil municipal.

4) Communiqué du Maire

Néant.

5) Questions diverses

Néant.

Clôture de la séance à 20h49.

